

VIOLENCES CONJUGALES DANS LES COUPLES LGBT+

QU'EST CE QUE C'EST ?

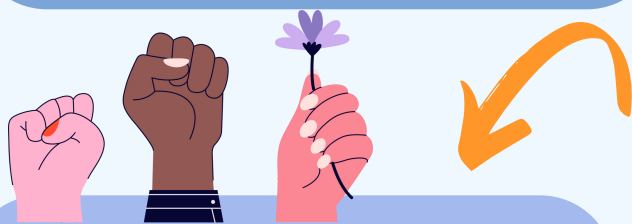
Les violences conjugales peuvent être des violences **physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, matérielles ou encore sociales.**

Elles peuvent viser toute personne peu importe son identité de genre ou orientation sexuelle.

Que ces violences soient actuelles ou passées, uniques ou répétées, elles sont **punies par la loi.**

En 2022, sur 143 personnes tuées par leur partenaire, 8 l'ont été au sein d'un couple LGBT+.

En cas de violences, vous disposer d'un délai de 6 ans pour porter plainte.



Pour en parler et être soutenu.e, vous pouvez vous rapprocher:

- ★ Des associations communautaires de votre lieu de vie
- ★ SOS Homophobie sos-homophobie.org
- ★ Flag : flagasso.com
- ★ Des équipes ENIPSE pour être écouté.e et orienté.e enipse.fr



AU SEIN DES COUPLES MARIÉS, PACSÉS OU EN UNION LIBRE :

Plusieurs facteurs rendent les personnes LGBT+ **plus vulnérables** face aux violences conjugales :

- Isolement.
- Pression sociales.
- Préjugés hétérosexistes et LGBTIphobies dans la société.
- Souffrances psychiques.
- LGBTIphobies intériorisées.
- Ressources d'écoute insuffisantes et services inadéquats.

Pour plus de témoignages : #MeTooGay

SI VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES :

- **Ne pas rester isolé.e.**
- **Vous confier sur ce que vous vivez à une personne de confiance.**
- **Conservez des preuves des violences subies.**
- **Faire appel à un.e professionnel.le de santé (médecin, infirmier.e, etc.), travailleur.se social ou associations d'aide aux victimes.**

Différents dispositifs existent pour vous permettre votre mise en sécurité.

Le processus de reconstruction est **propre à chaque personne**. Il peut commencer très tôt après l'infraction ou être engagé à n'importe quel moment du parcours.

Reprendre un parcours professionnel ou de formation, retrouver des activités de loisirs, culturelles, ou sportives, peut également aider à votre reconstruction.